

Préavis municipal N° 01/2026

Comptes communaux 2025

Au Conseil communal d'Eclépens

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule:

En vertu des dispositions :

- de la loi sur les communes du 28 février 1956
- du règlement du Conseil communal d'Eclépens, adopté par ledit conseil le 28 janvier 2015,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes, la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport sur les comptes de l'année 2025, arrêtés au 31 décembre 2025. Le bilan et les comptes de fonctionnement sont établis conformément aux dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes.

Le bouclage des comptes 2025, établi selon le nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2), ne permet pas une comparaison avec les comptes 2024; l'analyse est donc effectuée par rapport au budget 2025.

Lors de l'élaboration du budget, il a parfois été difficile de faire des estimations pour des comptes scindés en plusieurs natures différentes. Dans cette optique, il est attendu des Conseillers et Conseillères communaux un peu de tolérance et de flexibilité lors des premières années d'utilisation de MCH2. Les estimations seront affinées à l'usage dans les années à venir. Pour rappel, le premier exercice entièrement sous MCH2 est bouclé en

2026 et donc les informations complètes ne seront utilisables que pour l'établissement du budget 2027.

Comme les règles régissant la tenue d'une comptabilité l'exigent, la concordance des soldes des relevés des comptes postaux et bancaires avec ceux ressortant des comptes tenus par la Bourse communale a été vérifiée.

La fiduciaire chargée de la révision des comptes communaux a effectué son contrôle le 15 avril 2026.

la Municipalité a l'honneur de vous remettre, en annexe, les comptes, les annexes et le rapport de gestion 2025 ainsi que le rapport de vérification de la fiduciaire Fiprom SA.

Pour une meilleure compréhension, une explication vous est fournie avec la plupart des comptes.

Récapitulation des comptes 2025

Revenus	CHF. 7'419'492.86
Charges	CHF. 6'816'973.94

L'exercice 2025 se solde avec un excédent de revenu de CHF 602'518.92 avant la distribution à la réserve de politique budgétaire. Pour rappel, le budget 2025 prévoyait un excédent de charge de CHF 154'810.00.

Le montant de CHF 600'000.00 est directement en augmentation du compte 2940.00 Réserve de politique budgétaire.

L'excédent de revenu provient :

- Maîtrise des entretiens des bâtiments
- Diminution des coûts de diverses associations intercommunales
- Péréquation retour
- Remboursements et participations de tiers
- Impôts frontaliers

2. Conclusion

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal d'Eclépens

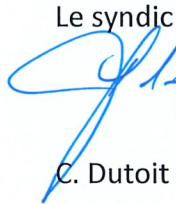
- vu le préavis n° 01/2026
- vu les comptes communaux, arrêtés au 31 décembre les annexes et le rapport de gestion 2025
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour


décide :


- **d'approuver les comptes communaux et annexes 2025, de prendre acte du rapport de gestion 2025 et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2025.**

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 avril 2026.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :  C. Dutoit

La secrétaire :  J. Egger



Préavis présenté au Conseil communal d'Eclépens lors de sa séance du 17 juin 2026.